

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : INF-2015-014
Direction des infrastructures
Service
Objet : Société de transport de Lévis - Rapport des amendements budgétaires –virements fonds
Date : 27/10/2015

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Conformément à l'article 119 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, La Société de transport de Lévis (STL) fait rapport au conseil de la Ville des virements de fonds effectués à l'intérieur de son budget et ce, dans les limites autorisées de 500 000\$ tel qu'adopté par la résolution CV -2013-04-42.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts/revenus	Impacts	2015	2016	2017
N/A (sans impact budgétaire)				

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE- _____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV- _____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

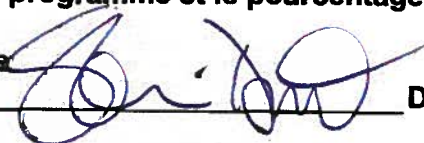
Numéro du projet PTI :	Montants	2015	2016	2017

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable
d'activité budgétaire



Date : 28 / 10 / 2015

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

RECOMMANDATION (énoncé)


Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de prendre acte du rapport de la Société de transport de Lévis concernant les amendements budgétaires – virement de fonds

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes :

ANNEXE A : Résolution 2015-149

ANNEXE B : Rapport des amendements budgétaires – virements de fonds

Préparé par : Frank Savoie		Titre d'emploi : Conseiller en finances
Recommandé par :		
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de la Direction : 		Date : 2016, 2015

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  **Date :** 2015 / 10 / 29

EXTRAIT des minutes du procès-verbal de l'assemblée
ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue le
jeudi vingt-deux (22) octobre deux mille quinze

Dépôt des amendements budgétaires

- RÉSOLUTION 2015-149-

CONSIDÉRANT : l'adoption par le Conseil d'administration de la ST Lévis, le 17 février 2011, de son règlement 114 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE : l'article 5 dudit règlement 114 prévoit qu'en cas de dépassement budgétaire, la direction générale doit effectuer les virements de fonds appropriés à l'intérieur du budget et en informer le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE : que les virements de fonds doivent être effectués dans les limites de ce que prévoit l'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* qui mentionne « qu'une société peut effectuer un virement jusqu'à concurrence d'un montant autorisé par le conseil de Ville et lui en faire rapport. Tout virement qui excède ce montant doit être spécialement autorisé par ce même conseil »;

CONSIDÉRANT QUE : la Ville de Lévis a autorisé la St Lévis à effectuer des virements de fonds jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 500 000\$ le 21 mai 2013 (CV-2013-04-42);

CONSIDÉRANT QUE : que lors de la production des états financiers pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, des dépassements budgétaires sont à prévoir pour certains postes de dépenses, alors que pour d'autres, des économies seront probablement réalisées par rapport aux prévisions initiales;

CONSIDÉRANT QU' : il devient donc nécessaire d'effectuer des virements de fonds à l'intérieur du budget 2015 et ce, pour un montant total de 190 000 \$ tel qu'indiqué dans le rapport ci-joint;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la directrice des finances à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

De prendre acte du rapport des amendements budgétaires affectant l'année financière 2015 ci-annexé, préparé par la directrice des finances, et d'en transmettre une copie à la Ville de Lévis à titre d'information.

Adoptée.-



Société de transport de Lévis
Rapport des amendements budgétaires - virements de fonds

Date : 22-oct-15

Description du poste budgétaire	Budget avant amendement	Amendement		Budget après amendement	Notes explicatives
		Augmentation	Diminution		
Honoraires professionnels	115 541	65 000		180 541	Note 1
Graphisme et conception	69 922		16 000	53 922	Note 2
Transport de valeurs	3 807	1 000		4 807	Négligeable
Carburant autobus	2 100 893	82 000		2 182 893	Note 3
Entretien et réparations équipements informatiques	102 356	19 000		121 356	Note 4
Entretien et réparations SAEIV-SIPE	114 077		30 000	84 077	Note 5
Frais d'impression	87 511	16 000		103 511	Note 6
Commissions sur ventes de laissez-passer	48 342	7 000		55 342	Note 7
Frais transactionnels Opus en ligne	21 645		21 000	645	
Déplacements et représentation	40 703		14 000	26 703	Note 8
Publicité	127 903		64 000	63 903	Note 9
Réserve pour imprévus	25 000		25 000	-	Note 10
Intérêts marge de crédit courante	50 000		20 000	30 000	Note 11
		190 000	190 000		

Note 1 Honoraires d'avocats pour relations de travail plus élevés que prévus, maintien équité salariale, étude laissez-passer universel, etc.

Note 2 Moins de graphisme nécessaire cette année pour la conception de publicités diverses et autres projets

Note 3 Nouvelle taxe sur le carbone non prévue lors de la préparation du budget (en sus du swap)

Note 4 Plus de problèmes informatiques nécessitant des interventions fréquentes de la firme externe et plus d'entretien requis au niveau de nos centres de service (Opus)

Note 5 Certains contrats d'entretien des équipements SAEIV n'ont pas débutés comme prévu car l'implantation s'est étirée et litige consortium avec fournisseur

Note 6 Impression requise des dépliants horaire en plus grande quantité et plus de frais reliés à des changements sur le réseau

Note 7 Projet Opus en ligne non débuté en 2015 car en attente du RTC; on avait estimé une baisse des ventes par nos agences donc une baisse des commissions payées et des frais transactionnels pour Opus en ligne en contrepartie

Note 8 Économies réalisées ; moins de déplacements qu'avant

Note 9 Coupures effectuées dans ce poste et nos modes de publicité ont été revus pour utiliser des moyens moins coûteux

Note 10 Ce poste constitue une réserve pour imprévus tel qu'il est prévu dans la loi (max 1.5% des dépenses). Il sert spécifiquement à combler des dépassements éventuels dans d'autres postes.

Note 11 Marge de crédit moins utilisée que prévu et bonification reçue en vertu de la nouvelle convention bancaire

NB: Il s'agit du 1er rapport d'amendements budgétaires produit en 2015